

HONORAIRES

De 0 jusqu'à 39 999 €	5 000 € TTC	Forfait
De 40 000 € à 64 999 €	7 000 € TTC	Forfait
De 65 000 € à 79 999 €	7 500 € TTC	Forfait
De 80 000 € à 150 999 €	8.5% TTC	
De 151 000 € à 259 999 €	7.5% TTC	
De 260 000 € à 359 999 €	6.5% TTC	
De 360 000 € à 509 999 €	5.5% TTC	
510 000 € et plus	5% € TTC	

Honoraires à la charge du vendeur (Sauf cas particulier exemple successions)

Estimation patrimoniale 180 € TTC

Barème en vigueur depuis le 06/12/2024

Barème Honoriaires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence :

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoriaires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoriaires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoriaires à la charge du locataire

Honoriaires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5.5 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoriaires de réalisation de l'état des lieux	1.5 % TTC du loyer annuel hors charges

Si un locataire est mis en place par les soins du propriétaire alors un forfait de 3 € par m² sera appliqué au locataire ET au propriétaire lors de l'état des lieux d'entrée.

Honoriaires à la charge du bailleur

Honoriaires d'entremise et de négociation	OFFERT
Honoriaires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5.5 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoriaires de réalisation de l'état des lieux	1.5 % TTC du loyer annuel hors charges

Si un locataire est mis en place par les soins du propriétaire alors un forfait de 3 € par m² sera appliqué au locataire ET au propriétaire lors de l'état des lieux d'entrée.

(1) Les honoriaires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoriaires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

3 FORMULES VOUS SONT PROPOSEES

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	6 % (soit 7.2% TTC)	7 % (soit 8.4% TTC)	8 % (soit 9.6% TTC)	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	€ TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC

Barème en vigueur depuis le 06/11/2023